

Congrès de l'UPA

15 et 16 septembre 2010

Palais des Congrès
Paris

Sommaire

- Allocution d'ouverture du Congrès :
Jean Lardin, Président de l'UPAp.3

- Table ronde :
Une politique structurelle de développement de la formation et de l'emploip.4

- Table ronde :
Le chantier social de la petite entreprisep.13

- Accueil du Président du Sénat :
intervention de Jean Lardin, Président de l'UPAp.19

- Allocution du Président du Sénat, Gérard Larcherp.22
Débatp.24

- Table ronde :
Les conditions de la reprise dans l'artisanat et le commerce de proximité.....p.28

Frédéric FERRER

Soyez les bienvenus à cette édition 2010 du Congrès de l'UPA.

En guise d'introduction, je voudrais vous souhaiter un bon anniversaire car on n'a pas tous les jours 35 ans. L'UPA est une trentenaire florissante, épanouie et passionnée. Vous le prouvez au quotidien dans les métiers de l'artisanat et du commerce de proximité. Nous allons durant cette première journée du Congrès revenir sur les grands thèmes de la rentrée sociale. Nous aborderons plusieurs problématiques avec nos invités, en particulier la politique de formation et d'emploi, les conditions de la reprise ainsi que le chantier du dialogue social au sein des petites entreprises. Le Président du Sénat, Gérard LARCHER, nous rejoindra à l'issue des deux premières tables rondes.

Allocution d'ouverture du Congrès 2010

Jean LARDIN
Président de l'UPA

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les représentants des Conseils régionaux, Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires sociaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues et amis, c'est avec un immense plaisir que j'ouvre, pour la première fois, le Congrès de l'UPA. Tous les Présidents qui se sont succédés à la tête de l'UPA ont eu cet honneur la première année de leur mandat.

Comme vous l'avez vu en parcourant le programme de nos journées, ce Congrès comporte plusieurs séquences. Cette après-midi, trois tables rondes porteront sur des sujets d'actualité. Et le moins que l'on puisse dire est que cette actualité est brûlante ! Nous parlerons dans un premier temps de l'emploi et de la formation professionnelle. Nous parlerons ensuite des retraites et du dialogue social dans les petites entreprises. La troisième et dernière table ronde portera sur les conditions de la reprise dans l'artisanat et le commerce de proximité. Nous accueillerons en milieu d'après-midi le Président du Sénat, Gérard LARCHER. La journée du 16 aura une orientation davantage interne puisque nous parlerons en détail des prochaines élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat et de la campagne que nous allons conduire. Vous le constatez, nous resterons dans l'actualité.

Tous les ans, le Congrès est un moment fort pour l'UPA. Il revêt cette année un caractère très particulier car nous fêtons les 35 ans de l'Union. J'en profite d'ailleurs pour saluer les deux anciens Présidents de l'UPA qui sont parmi nous aujourd'hui, Paul Letertre et Robert Buguet, et pour excuser Jean Delmas qui a été retenu Toulouse, ainsi que Albert Léon, Jean Millet et Daniel Giron. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis septembre 1975, lorsque la CGAD est venue rejoindre la CNAMS et la CAPEB pour fonder l'UPA. Mais je crois pouvoir dire qu'il reste encore de la route pour faire en sorte que notre secteur économique composé de l'artisanat et du commerce de proximité soit pris en compte dans les politiques publiques à hauteur de sa contribution à la société française. Nous devons donc pleinement exercer nos responsabilités en tant que représentants et dirigeants de l'UPA, au niveau départemental, régional et national.

Une politique structurelle de développement de la formation et de l'emploi

Table ronde

Y ont participé :

Jean-Robert PITTE, Délégué à l'Information et à l'Orientation

Marie-Claire CARRERE-GEE, Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi

Jean LARDIN, Président de l'UPA

Patrick LIEBUS, Président de la CAPEB, Vice-Président de l'UPA

Les débats ont été animés par Frédéric FERRER.

Frédéric FERRER

Il convient de souligner en préambule que la France vit un étrange paradoxe ; au quotidien les entreprises du commerce de proximité et de l'artisanat créent des emplois et de la dynamique économique et sociale mais elles ne trouvent pas de salariés pour nombre de postes fournis, alors même que le chômage croît sans cesse ! En outre, les entreprises du secteur œuvrent de façon citoyenne pour l'insertion *via* l'apprentissage. Vous êtes d'ailleurs le premier secteur d'insertion professionnelle des jeunes. Reste que l'orientation et la formation donnent une impression de flou dans notre pays. Autant de questions que nous allons aborder avec les invités de cette première table ronde.

Jean LARDIN

Je vous prie d'excuser Pierre MARTIN et Jean-Pierre CROUZET qui n'ont pas pu, pour des raisons personnelles, être présents parmi nous cette après-midi.

Frédéric FERRER

Chaque année, les chiffres sont édifiants ; 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans aucune qualification. De surcroît, pour les autres, il existe de réels décalages entre la formation reçue et les demandes des entreprises. Jean-Robert PITTE, vous êtes délégué interministériel à l'information et à l'orientation depuis juin dernier. Je crains que vos vacances aient été studieuses !

Jean-Robert PITTE

Je vous remercie de votre invitation qui me donne l'occasion de m'exprimer devant vous et les professions que vous représentez. J'ai été Président d'une Université littéraire, assez éloignée *a priori* des métiers qui sont les vôtres, mais j'ai toujours plaidé pour que l'ensemble du monde de la formation, universités comprises, s'intéresse davantage à vos métiers.

J'ai le souvenir de l'année 2006, durant la crise du CPE. J'avais écrit, sous le coup de la colère, un essai intitulé *Jeunes, on vous ment*. Je citais l'anecdote suivante ; rue Monge, chez mon boucher, j'avais aperçu une affiche qui invitait les jeunes à se tourner vers les métiers de la boucherie et qui donnait toutes les informations pratiques nécessaires. J'avais interrogé mon boucher pour savoir combien de jeunes lui avaient demandé des renseignements. En près de 18 mois, il n'avait pas eu une seule demande... Il m'avait même invité à mettre l'affiche dans les couloirs de la Sorbonne.

Frédéric FERRER

Quelle est votre fonction désormais ? Le Président de la République a pris des engagements et nombreuses sont les personnes dans l'expectative car elles souhaitent que les choses bougent.

Jean-Robert PITTE

Ma fonction s'intitulait jadis délégué interministériel à l'orientation. Elle a légèrement changé de configuration ; l'on parle désormais du délégué à l'information et l'orientation suite au vote de la loi sur la formation tout au long de la vie en novembre dernier. J'ai accepté ce poste avec plaisir. J'ai tellement critiqué le fait qu'il n'y ait pas d'orientation pour les jeunes et qu'on ne les informe pas vraiment sur ce qui les attend après le diplôme, quel que soit le diplôme, qu'il était tentant d'essayer de faire bouger les lignes.

Une première tâche serait par exemple de mettre en relation les innombrables organismes qui existent en France et qui s'occupent, plus ou moins bien, d'information et d'orientation. A ces deux termes, il faut ajouter le mot formation. Il faut en effet être informé sur les formations qui existent et surtout sur l'emploi et les débouchés professionnels. Les disciplines littéraires représentent 40 à 45 % des étudiants dans les universités et l'on compte énormément de diplômés au chômage. Ces jeunes ne sont pas à leur place, par conséquent ils sont parfois aigris alors qu'ils auraient sans doute mieux réussi si nous les avions mieux informés et plus tôt, dès le collège et le lycée.

Frédéric FERRER

A qui la faute ?

Jean-Robert PITTE

Comme bien souvent en France, on préfère ne pas dire les choses et laisser pourrir les situations. Au final, nous sommes un des pays de l'OCDE qui compte le plus de chômage des jeunes. Je l'estime à près de 25 %. C'est un vrai crève-cœur alors que dans vos professions, on trouve quantité de postes vacants. C'est d'autant plus frustrant qu'on trouve dans vos secteurs des métiers passionnants. L'idée de cols bleus n'a plus de sens. Il y a certes une partie manuelle dans un certain nombre de vos métiers mais il faut également assurer la gestion, l'animation d'équipes, la recherche de clientèles, l'exportation, etc. Parallèlement, les métiers de cols blancs sont aussi des métiers très techniques désormais. La distinction col bleu/col blanc ne correspond plus à la réalité.

Dans les métiers de l'artisanat, je sais qu'on trouve des professions passionnantes, des salaires décents, surtout si l'on travaille beaucoup, et des entreprises à créer. Faites moi confiance pour le dire partout, et tenir un discours clair. Je le dirai devant les parents d'élèves, les jeunes, les professionnels... Il est invraisemblable d'avoir un tel gisement d'emplois qui restent inoccupés.

Frédéric FERRER

Reste la question initiale : comment expliquer la donne actuelle ?

Jean-Robert PITTE

Je voudrais brièvement citer trois grandes causes.

- L'orientation est trop souvent faite au lycée par des conseillers qui ont des qualités mais qui ont des formations de psychologues et qui n'ont jamais mis les pieds dans une entreprise. Il ne s'agit pas de supprimer le corps des COP (Conseillers d'Orientation Psychologues) mais de le mettre en relation avec des personnes qui connaissent l'aval et donc l'univers professionnel. Il faut d'ailleurs que cet aval, de son côté, exprime mieux les besoins du marché de l'emploi.
- Nous sommes dans un pays où l'on sépare totalement la formation et l'insertion professionnelle. Nous sommes un des pays de l'OCDE où il y a le moins d'étudiants ou de jeunes qui sont en formation cumulant emploi et enseignement. Le taux est de 25 % en France, contre 35 % dans l'OCDE. Les pays présentant un taux inférieur à nos 25 % sont l'Espagne, la Pologne, le Portugal, l'Italie, la Grèce... En Australie, 70 % des jeunes sont en apprentissage. Au Japon, aux Etats-Unis, où les études sont payantes, les jeunes financent en partie leurs études en exerçant des petits métiers.
- La troisième raison qui explique la situation actuelle est idéologique ; l'Education nationale reste méfiante face au monde de l'entreprise, le monde de « l'argent sale ». Il suffit de lire les manuels d'économie du secondaire pour le constater. Hors cas exceptionnels, dans les écoles de commerce ou d'ingénieurs par exemple, on ne parle pas de l'entreprise.

Frédéric FERRER

Pour certains, il n'est pas noble de parler de l'entreprise. De plus, certains métiers sont mis de côté. Travailler dans le bâtiment pour citer cet exemple n'est pas la voie royale pour un jeune !

Jean-Robert PITTE

Rappelez-vous l'épisode du plombier polonais. Des jeunes diplômés polonais, issus d'universités ou d'écoles d'ingénieurs, étaient au chômage ou très mal payés dans leur pays. Ils sont venus à l'Ouest et ont souvent exercé des métiers déconsidérés avec enthousiasme. Certains y ont même vu une menace pour l'emploi français, ce qui était totalement absurde. La qualification est capitale mais il faut que cette qualification s'applique au réel. Les jeunes ont besoin de formations complètes. Je suis bien d'accord pour dire que les jeunes doivent rester dans l'enseignement supérieur et aboutir au diplôme. Mais si ce diplôme ne débouche que sur le chômage ou une forte sous-qualification, la situation est intenable. Le titulaire d'un doctorat universitaire qui se retrouve postier est naturellement aigri et milite dans les partis que vous connaissez. On peut très bien rédiger une thèse sur le pronom personnel dans l'œuvre de Montaigne – magnifique sujet de recherche, mais il faut aussi faire des stages, découvrir le monde réel et les entreprises. Intellectuellement, une thèse forme suffisamment le jeune pour qu'il puisse exercer ses talents dans telle ou telle entreprise.

Je voudrais d'ailleurs citer l'exemple de cet ami japonais qui a fait sa thèse sur la poésie chinoise au 5^{ème} et 6^{ème} siècles avant Jésus-Christ. Il est désormais Directeur commercial chez Yamagiwa, premier Groupe mondial dans l'électricité.

Frédéric FERRER

Patrick LIEBUS, vous serez d'accord avec moi pour estimer qu'entendre un tel discours fait du bien.

Patrick LIEBUS

En effet, il est agréable d'entendre de tels discours, de constater que l'on reconnaît des erreurs passées et surtout qu'il faut les corriger. Nous avons vécu durant de trop longues années sur des idées fausses quant à nos métiers. Dans les professions que nous exerçons, dans le service, le bâtiment, le commerce ou l'alimentation, l'argent que nous gagnons est propre. De fait, on peut gagner de l'argent dans nos métiers. Jadis, aller vers nos métiers était un déclassement. La donne actuelle est bien différente. Nous ne rougissons pas de nos salaires, nous travaillons, nous permettons à des familles de vivre, nous avons des compagnons heureux de travailler dans nos entreprises, nous formons des apprentis qui ont de véritables objectifs. Toute la noblesse de l'apprentissage, pour citer ce seul point, doit être pleinement reconnue désormais.

Frédéric FERRER

Marie-Claire CARRERE-GEE, le dernier rapport du Conseil d'Orientation pour l'Emploi est très instructif. On y regrette que tout soit joué une bonne fois pour toute. Une fois une orientation prise pour une jeune, le chemin semble inéluctable.

Marie-Claire CARRERE-GEE

Le Conseil d'Orientation pour l'Emploi est une instance qui rassemble tous les acteurs du marché du travail, les partenaires sociaux, dont l'UPA, l'Etat, les services publics de l'emploi, les collectivités locales, etc. Nous sommes la première institution qui s'occupe d'emploi et qui s'intéresse à la question de l'orientation (ce qui illustre au demeurant les rigidités françaises). En janvier 2009, nous avons ainsi formulé 36 propositions sur l'orientation et les manières de l'améliorer. Je ne reviens pas sur le diagnostic car il est unanimement partagé. Nous savons que les procédures d'orientation en France occasionnent un immense gâchis pour les jeunes, pour l'économie et pour la cohésion sociale. Cela dit, nos propositions datent de janvier 2009. En d'autres termes, l'action serait bienvenue désormais. A cet égard, nous nous félicitons de la nomination de Jean-Robert PITTE. La lettre de mission du délégué est parue fin août 2010. Il faut espérer que les pouvoirs publics ne demanderont pas la rédaction d'un énième rapport.

Parmi nos 36 propositions, adoptées par l'ensemble des acteurs du marché du travail représentés au sein du Conseil, je voudrais aujourd'hui revenir brièvement sur quelques unes d'entre elles. Nous avons en outre travaillé avec les syndicats étudiants. Sur ce plan, je serais peut-être moins pessimiste que Jean-Robert PITTE sur les mentalités au sein de l'Education nationale. Les choses évoluent, y compris dans le corps des Conseillers d'Orientation.

Nous avons proposé qu'il n'y ait pas en France un seul établissement délivrant des diplômes sans publier systématiquement les statistiques portant sur le taux d'insertion professionnelle de ses jeunes diplômés. Bref, que sont devenus les étudiants issus de cette école deux années après le diplôme ? Les jeunes et leurs parents comme les enseignants doivent connaître ces taux d'insertion. Certains m'indiquent que c'est très compliqué à mettre en place. L'homme est allé sur la lune il y a déjà longtemps, je considère qu'on doit pouvoir obtenir les taux d'insertion professionnelle. Les jeunes et leurs parents ont droit à cette information.

Nous avons également proposé que dès la 5^{ème}, l'équivalent d'une journée par trimestre, inscrite au programme et pas seulement dans les collèges et lycées où tel proviseur ou tel professeur est de bonne volonté, soit consacrée à la découverte de la vie économique, des métiers et des formations. Cela sera une ouverture sur l'extérieur, sur des secteurs que les jeunes ne connaissent pas forcément. A l'heure actuelle, les procédures d'orientation se font à des moments bien précis (fin de troisième, etc), souvent

en conséquence d'une situation d'échec scolaire alors qu'une véritable orientation, au moyen d'une information de qualité, devrait être fondée sur un projet qui s'élabore progressivement.

Je voudrais citer une troisième proposition. Nous avons actuellement des Conseillers d'orientation qui ont une origine professionnelle unique. Pour nous, avoir des compétences en psychologie est utile mais nous demandons que l'on relance le recrutement pour ce corps en élargissant les horizons professionnels des candidats. Pourquoi ne pas avoir demain des conseillers d'orientation qui ont travaillé auparavant dans le secteur privé par exemple ?

Le Conseil avait donc formulé 36 propositions. Elles sont sur la table et il ne reste plus qu'à les mettre en œuvre si je puis dire. Je considère vraiment que le temps du diagnostic est passé. Le sujet est mûr pour que l'on progresse.

Jean-Robert PITTE

Ma feuille de route, ou lettre de mission, date d'une dizaine de jours. S'installer au sein de l'administration française, entre Matignon et quatre Ministères différents, n'est jamais simple mais la délégation est en place désormais. L'équipe qui m'entoure est réduite mais j'ai tenu à ce qu'elle abrite des personnes d'horizons très variés, dont des spécialistes venant des milieux professionnels.

Notre mission, à défaut d'être simple, est simple à exprimer. La France compte plus de 8 000 points d'accueil pour l'information et l'orientation. Nombre de centres s'estiment capables de tout gérer. Or ce n'est pas vrai. Sinon nous n'aurions pas 25 % des jeunes au chômage, sans parler du taux de chômage dans la population générale. Notre mission est donc d'essayer de faire travailler les gens ensemble. Nous parlions des Conseillers d'Orientation Psychologues. Ils ont des qualités et leur engagement au quotidien est indéniable. Il serait cependant très fertile qu'ils travaillent avec d'autres acteurs du monde de la formation et de l'information.

J'ai visité la semaine dernière la Cité des métiers de la Villette. On trouve sur place des Conseillers d'orientation, des spécialistes de l'Onisep, de Pôle Emploi, du CIDJ, etc. Les cas sont traités collectivement. Il ne s'agit pas de tout fusionner car chacun a sa culture et ses spécificités mais il faut que tous ces acteurs travaillent ensemble. Je pourrais aussi citer les collectivités locales et les régions qui ont pris des initiatives intéressantes. Ma mission est avant tout de mettre en place un numéro vert national qui sera un numéro de premier diagnostic. Notre but sera que les jeunes n'aillent pas dans plus de deux endroits différents. Les cas devront donc être vraiment traités individuellement. Nous mettrons en outre en place un service dématérialisé informatique de grande qualité. A l'heure actuelle, les services ne communiquent pas entre eux, ce qui est dommage. A terme, des commissions régionales présidées par les Préfets, les recteurs sans doute, les Présidents de région labelliseront les lieux uniques où tout le monde trouvera l'information nécessaire pour une meilleure formation et de vrais débouchés.

Marie-Claire CARRERE-GEE parlait de la publication des taux d'insertion. Ce n'est pas simple. C'est dans la loi de 2009 et dans la loi LRU de 2007. Les universités qui publient le taux d'insertion de leurs étudiants restent pourtant peu nombreuses. Les universités forment près de 1 200 000 jeunes en France. Ce n'est pas le monde anglo-saxon où les associations des anciens sont fortes. Les étudiants perdent donc le lien avec leur université. C'est moins vrai pour les écoles d'ingénieurs ou les grandes écoles de commerce. Mais là encore, les choses bougent. Il y a trois ans, les Présidents d'université étaient horrifiés par cette idée. Désormais, avec l'autonomie, surtout sur le plan financier, et la création de fondations, certains changent de raisonnement.

Marie-Claire CARRERE-GEE

Si l'on décidait qu'une université n'a pas le droit d'attribuer un diplôme si elle ne publie pas les taux d'insertion, cela accélérerait grandement ces évolutions. Vu les enjeux devant nous en termes d'insertion des jeunes, on ne peut pas raisonner comme si nous avions le temps. Chaque année, des centaines de milliers d'étudiants sont pénalisés par défaut d'information. Il faut certes inciter tant qu'on peut. Mais si cela ne suffit pas, il faut peut-être changer de mode de fonctionnement et être plus volontaire.

Frédéric FERRER

Jean-Robert PITTE, quand vous étiez Président de la Sorbonne, vous aviez réclamé que les jeunes passent par le monde de l'entreprise avant d'aller en faculté.

Jean-Robert PITTE

Je continuerai à le dire. De même, j'estime que la non-sélection, qui est la règle française, est catastrophique car nous aboutissons à une sélection par l'échec. Dans l'Université que j'ai présidée, le taux d'échec en première année est de 72 % ! Se satisfaire de ces chiffres traduit un vrai manque de courage dans les politiques conduites, ce depuis plusieurs décennies.

Frédéric FERRER

L'UPA plaide pour un véritable service public de la formation et de l'orientation. Cela dit, si mettre en place un numéro vert d'information est positif, comment donner envie aux jeunes d'appeler et de se renseigner sur les métiers de l'artisanat ?

Jean-Robert PITTE

Prenez le métier de cuisinier. Lorsque j'étais enfant, ce métier était perçu comme dégradant et les cuisiniers avaient très mauvaise réputation. Aujourd'hui, de grands cuisiniers sont de vrais divas, se promènent dans le monde entier et dirigent des empires industriels. Joël ROBUCHON a commencé comme commis dans l'hôtel du Palais des Congrès à Paris. Il est aujourd'hui à la tête d'un Groupe international, il a créé des emplois et formé des dizaines d'apprentis.

Plus largement, les entreprises, petites, moyennes ou grandes, doivent à mes yeux mieux présenter leurs besoins. Hier, l'Institut Montaigne a publié un rapport consacré aux moyens de lutter contre le chômage chez les jeunes. Ce rapport souligne que les professions devraient réaliser des projections à 10 ans pour mieux connaître et mieux faire connaître leurs besoins en main d'œuvre.

Marie-Claire CARRERE-GEE

L'ex-Plan fait un exercice comparable, écrit en jargon administratif ce qui suppose parfois des reformulations. Mais ce n'est pas diffusé.

Jean-Robert PITTE

Récemment, devant un épisode de *Plus Belle la Vie*, je me disais que la télévision publique pourrait aussi promouvoir les métiers. La télévision peut montrer que des jeunes s'épanouissent dans leur métier, que des moins jeunes changent de métier par passion, etc. C'est aussi la mission du service public. J'ai l'intention de rencontrer le nouveau Président de France Télévision pour lui en parler. France 3 serait la chaîne idéale pour parler des métiers et des réussites professionnelles en région.

Patrick LIEBUS

J'aimerais vous donner un seul chiffre ; plus de 80 % des apprentis dans les entreprises obtiennent des contrats à durée indéterminée. Est-ce que l'industrie peut présenter des résultats comparables ? Ces chiffres ne sont jamais donnés. Heureusement donc que nous avons pris en charge notre communication et que nous nous sommes chargés de faire connaître nos métiers. Nos professions ont su rentrer dans les écoles pour expliquer aux jeunes quelles sont nos activités.

Je me souviens de jumeaux diplômés en biologie et qui, leur DEUG sous le bras, étaient venus nous voir pour nous dire qu'ils voulaient apprendre le métier de couvreur. Ils ont créé leur entreprise et aujourd'hui, emploient plusieurs collaborateurs. Ce sont là de vraies réussites personnelles et professionnelles. Parlons de ce qui est beau, et pas de ce qui est horrible. La presse parle trop souvent des casseurs ou des jeunes qui mettent le feu à des voitures, pas des jeunes qui construisent leur avenir et qui ont de véritables projets.

Il faut donner aux jeunes, et à leurs parents, l'envie de se tourner vers nos métiers. Je ne supporte plus d'entendre dire que l'on ne gagne pas sa vie dans nos métiers. C'est faux.

Jean LARDIN

J'ai été très heureux d'entendre les propos de Jean-Robert PITTE. Je n'ai pas été surpris par l'intervention de Marie-Claire CARRERE-GEE car nous travaillons de concert.

Pour rappeler quelle est la problématique de nos métiers, il faut souligner que toute réflexion sur l'orientation professionnelle, la formation ou les diplômes, dont le CAP, est issue des inventions du début du XXème siècle, avec notamment la loi Astier de 1919, texte relatif à l'organisation de l'enseignement technique industriel et commercial. Cette loi confie très tôt l'orientation professionnelle aux professionnels. C'est au fil du temps que l'Education nationale a récupéré l'ensemble du dispositif et en a fait son instrument. J'ai beaucoup de respect pour l'Education nationale, qui devrait être l'école de la République et de la nation. Reste que l'évaluation des politiques conduites doit être une vraie priorité, même si la France est peu sensible traditionnellement à l'esprit de l'évaluation. Evaluer l'Education nationale reviendrait à évaluer le fonctionnement de l'Etat. C'est difficilement acceptable pour certains.

En 2004, Claude THELOT s'était vu confier une mission pour réfléchir à l'avenir de l'école. Il y avait deux chefs d'entreprise au sein de la commission *ad hoc*, Bertrand COLLOMB du groupe Lafarge et moi-même. Lors des premières réunions, nous étions en décalage par rapport aux autres membres de cette commission, tous membres de l'Education nationale (professeurs, instituteurs, universitaires, etc). Quand on les laissait ensemble, on a vite compris que la hiérarchie de l'Education nationale se retrouvait dans leur groupe et que cela leur convenait. Fort heureusement, Claude THELOT a su susciter de vraies discussions. Au final, nous avons considéré que l'orientation était une affaire trop sérieuse pour être laissée aux mains de la seule Education nationale. Il me semble que ce rapport de 2004 est toujours d'actualité.

Pour nous, représentants de l'entreprise artisanale et du commerce de proximité, la problématique quotidienne est d'organiser la vie de ces entreprises et de préparer l'avenir. Concrètement, il faut trouver tous les jours des salariés, des repreneurs, des créateurs, des clients et autres pour faire vivre des entreprises familiales, implantées dans une véritable logique de proximité sur tout le territoire et qui sont au service des populations. Nous représentons plus de 1,2 million d'entreprises. Au cours des dix dernières années, nous avons créé 100 000 entreprises supplémentaires et 600 000 emplois. Bref, malgré tous les dysfonctionnements que nous venons de rappeler, le potentiel est évident.

L'orientation à l'heure actuelle se fait toujours par défaut. De surcroît, nous sommes obligés de former des apprentis car aucune école professionnelle ou lycée ne propose des qualifications qui soient totalement adaptées à nos métiers. Nos activités sont de plus en plus complexes et ne se résument pas à la réalisation de tâches techniques, loin s'en faut. Nous voulons casser la machine qui envoie les meilleurs dans des impasses et qui renvoie vers nous celles et ceux qui demain construiront les maisons, répareront les voitures, fabriqueront le pain et découperont la viande.

Frédéric FERRER

Parfois, les orientations sont trop « psy » et pas assez pro !

Jean-Robert PITTE

La loi votée à l'automne dernier est un texte sur la formation tout au long de la vie. La formation en France est trop souvent considérée comme un échappatoire ; on suit une journée de formation pour ne pas être au travail. Or il faut évoluer et se former constamment. C'est par exemple une des missions du CNAM, Conservatoire National des Arts et Métiers, qui propose des formations diplômantes complémentaires à des personnes qui ont commencé à travailler. Dans des pays germaniques comme la Suisse ou l'Allemagne, la formation tout au long de la vie fonctionne très bien. En Suisse, les étudiants à l'Université sont généralement désireux très tôt de découvrir le monde de l'entreprise et continuent par la suite à se former. Il faut introduire ce type de souplesse en France, ne serait-ce que pour faire correspondre l'apprentissage à des moments où l'on a envie d'apprendre. Conserver dans le système des jeunes qui n'ont pas envie d'apprendre ne sert pas à grand chose. Un jeune qui a le goût d'un métier sera plus engagé et bien plus désireux d'apprendre.

Frédéric FERRER

L'information et la formation doivent aboutir à l'emploi. Sur ce plan, nous devons parler des charges et du coût du travail en France. Je pense notamment au dispositif 0 charge.

Marie-Claire CARRERE-GEE

A titre personnel, je suis très favorable à ce type de dispositif, pour trois raisons principales. Premièrement, la crise n'est pas derrière nous si l'on considère le volet emploi. Les niveaux de croissance restent limités et la croissance, en tout état de cause, n'est pas suffisante pour créer suffisamment d'emplois pour absorber l'augmentation de la population active.

Deuxièmement, investir sur l'emploi au sein des petites entreprises est un investissement à bon rendement. Les petites entreprises sont en effet de bons créateurs d'emplois. Le rendement est en outre géographique car l'action de l'Etat touche par définition tout le territoire et pas seulement telle région ou telle ville. Le rendement existe également sur le plan de la confiance et de la cohésion sociale. En 2009, alors que l'économie française perdait 1 % de ses emplois, des embauches ont été réalisées dans le cadre de cette mesure 0 charge, avec un taux d'embauche en CDI proche de 40 % en moyenne nationale. Ce n'est pas assez mais c'est tout de même relativement élevé.

Enfin, il est certes difficile de gérer la crise. Les déficits actuels en témoignent. Cela dit, il reste encore à gérer la période actuelle, qui est une période de transition avec quelques indicateurs au vert et, dans le même temps, des moteurs de la croissance qui restent fragiles. L'investissement des entreprises n'est pas encore totalement reparti, la consommation est mal assurée. Les pouvoirs publics doivent guider leurs actions au travers du prisme de l'emploi. Les mesures prises, dans un contexte d'économies à réaliser, doivent avoir le plus possible une orientation emploi.

La réduction d'ISF pour l'investissement dans des PME représente par exemple une charge annuelle de 600 à 700 millions d'euros. Pourquoi ne pas réorienter cette mesure vers l'emploi ?

Patrick LIEBUS

Ces mesures pour aider des entreprises qui créent des emplois sont aussi des mesures pour des entreprises qui ne délocalisent pas. Tout euro investi reste sur tout le territoire. L'accompagnement pour créer des emplois, et notamment ce type de dispositifs, reste essentiel. Le dispositif a fonctionné dans un contexte difficile et voilà que les pouvoirs publics annoncent sa suppression... Il faudrait savoir ce que l'on veut.

Marie-Claire CARRERE-GEE

Si vraiment il fallait faire des économies sur les mesures emploi, ce dont je ne suis pas convaincue, on aurait pu limiter la mesure aux recrutements en CDI dans l'année qui vient par exemple. On sait bien que la question de la stabilité de l'emploi sera centrale dans la période de reprise qui se dessine.

Jean-Robert PITTE

Il faut que chaque Français, du collègue à la retraite, se prenne en charge et retrouve le sens des responsabilités. La France, pour différentes raisons, a perdu en partie le sens de la responsabilité individuelle et collective. Les parents doivent inciter leurs enfants à se prendre en charge pour leur formation, leur projet de vie et leur ambition professionnelle. Tout métier a sa noblesse dès lors qu'on s'y accomplit. C'est le secret de la réussite des pays d'Extrême-Orient. On le constate très vite en lisant Confucius. C'était au demeurant la philosophie de la IIIème République, avec la méritocratie et la réussite pour tous, même si certains seront toujours mieux nés que d'autres.

Jean LARDIN

Je vous invite à réutiliser une formule que vous avez esquissée tout à l'heure ; il faut donner aux jeunes et aux moins jeunes le plaisir d'apprendre, d'acquérir des compétences et des connaissances. On n'apprend pas par contrainte. On apprend par plaisir. Patrick LIEBUS parle souvent de nos métiers passion. Je crois que nous pourrions travailler de concert sur cette notion de passion, de plaisir dans le fait d'exercer et d'apprendre un métier.

Toute la discussion que nous avons eue sur la réduction des charges obéit à une logique que nous avons depuis longtemps à l'UPA. Nos activités sont essentiellement des activités de main d'œuvre ; vu le coût du travail, nous avons intérêt à faire en sorte, si nous voulons continuer à vendre nos prestations, que le consommateur ait les moyens de se payer nos services. Tous nos encouragements vont donc vers la réduction des charges et du coût du travail dans notre dialogue avec les gouvernements. Quand on parle de la réduction des charges, il faut bien voir que ces charges sont nos cotisations vieillesse, maladie, etc. Nous proposons d'ailleurs un élargissement de l'assiette servant au calcul des charges sociales pour qu'elles ne pénalisent pas uniquement l'emploi. A part l'artisanat, quels sont et quels seront demain les secteurs à forte intensité de main d'œuvre dans notre pays ? Le modèle des supermarchés avec des caissières en CDD et des logiques d'emploi fragiles n'est vraiment pas le notre. Nous allons y revenir lors d'une prochaine table ronde.

Le chantier social de la petite entreprise

Table ronde

Y ont participé :

Danièle KARNIEWICZ, Présidente de la CNAVTS

Gérard QUEVILLON, Président du RSI

Jean LARDIN, Président de l'UPA

Patrick LIEBUS, Président de la CAPEB, Vice-Président de l'UPA

Frédéric FERRER

Une nouvelle fois, les débats du Congrès sont au cœur de l'actualité puisque l'Assemblée nationale doit voter cette après-midi même la réforme des retraites. L'UPA, plus largement, a toujours été à l'avant-garde sur le chantier social de la petite entreprise. L'Union est d'ailleurs une véritable source d'inspiration pour le gouvernement en termes d'organisation du dialogue social. Dans ce domaine comme dans d'autres, l'UPA donne de la voix.

Jean LARDIN

Nous sommes les derniers arrivés autour de la table des partenaires sociaux dans le camp patronal. Cela dit, si l'on observe bien ce qui s'est passé depuis 1945, jusqu'aux effets de la position commune du 9 avril 2008 qui n'ont pas été traduits concrètement, nous voyons qu'il y a 5 partenaires sociaux représentant les salariés et 3 représentant le monde patronal. L'UPA est *de facto* le trublion dans ce trio patronal. Forcément, il faut un peu jouer des coudes pour exister. Reste que notre prétention n'est pas d'exister pour exister. Nous voulons exister en restant nous-mêmes. Pour cela, il faut parfois inventer de nouveaux dispositifs qui nous permettent avec les représentants des salariés de trouver des sujets de discussion et d'avancer. Les dispositifs proposés pour les entreprises de moins de 10 salariés ou de moins de 50 nous ont parus ne pas du tout convenir à nos entreprises.

C'est au début des années 90, dans le secteur du bâtiment, sous la direction à l'époque de Paul LETERTRE puis de Robert BUGUET en 1995, qu'un accord a été signé et a permis d'initier une logique propre en matière de dialogue social. Le 12 décembre 2001, l'UPA a décidé d'emboîter le pas à la CAPEB et de signer à son tour un accord avec les partenaires sociaux. Ce texte vise à créer un dispositif de dialogue social adapté à la petite entreprise et à lui donner les moyens financiers de fonctionner. Immédiatement, le MEDEF et la CGPME ont sorti l'artillerie lourde et ont entamé une longue période de procédures devant les tribunaux. A tous les échelons judiciaires, nos adversaires ont perdu les procès intentés. Malgré ces procédures, l'UPA est toujours là et toujours active ! A ce propos, je fais une incidente : nous sommes près de 700 pour ce Congrès et nous serons environ 600 demain pour la deuxième journée.

On tire à boulets rouges sur l'UPA car il est insupportable pour certains de voir ces petits s'organiser et devenir indépendants financièrement alors même que d'autres, pour fluidifier le dialogue social, se promenaient avec des valises sous le bras...

Nos actions ont pour but de donner du sens à la vie de la petite entreprise qui n'est pas une entreprise sous-développée ou le tiers monde de l'entreprise. La petite entreprise n'est pas à la grande ce qu'est l'enfant à l'homme. Nous voulons donc créer les conditions pour que le dialogue existe entre employeurs et salariés. Tout notre projet est là. Je reviendrai d'ailleurs sur ces thèmes lorsque le Président du Sénat sera parmi nous.

Frédéric FERRER

Une manière d'appréhender plus largement le thème de cette table ronde serait de revenir sur la réforme des retraites que mène le gouvernement.

Un film synthétise les positions et les revendications de l'UPA en matière de retraite. L'UPA est favorable à une réforme pragmatique des retraites et considère que le travail, l'engagement, le partage et l'équité doivent prévaloir dans la révision des dispositifs existants.

L'UPA souhaite pérenniser le système de retraite par répartition fondé sur la solidarité entre les générations mais reste vigilante.

Jean LARDIN

Je reviens un instant sur la question du dialogue social. Chers collègues, n'ayez pas le sentiment que nous sommes seuls. L'UNAPL a exactement la même position que nous. Jean-Michel LEMETAYER, Président de la FNSEA, est sur la même longueur d'ondes. Je tenais à vous le préciser parce que des échéances électorales importantes se rapprochent. Certains vont largement critiquer l'UPA dans ce cadre. Sachez donc que l'UPA est dans son droit et a des alliés dans le combat sur le développement du dialogue social. Nos objectifs sont clairs.

Danièle KARNIEWICZ

Pour qu'un dialogue social soit efficace, il faut qu'il représente la vraie vie et donc les intérêts réels des personnes que nous représentons, les uns et les autres, en tant que partenaires sociaux. La vraie vie ne se limite pas aux entreprises du cac 40. Les PME doivent s'afficher en tant que telles dans le dialogue social.

Le dialogue social est fait de négociations mais également de gestion, notamment la gestion de la protection sociale (sécurité sociale et caisses complémentaires). Je tenais d'ailleurs à remercier l'UPA au nom de la sécurité sociale car j'ai effectué mon premier mandat à la CNAVTS avec autour de la table la seule UPA en tant que représentant des employeurs. Si l'UPA n'avait pas été là, la sécurité sociale ne serait peut-être plus là.

Jean LARDIN

Denis KESSLER le regrette encore !

Pour revenir au chantier des retraites, le film que nous avons vu en introduction de cette table ronde est fort clair. Les enjeux sont nets et précis, la philosophie de l'UPA également.

Nous avons été associés à cette discussion très tôt. Pour certains, le temps imparti à la discussion a été trop court. Pour nous, la concertation avec le Ministère des Affaires Sociales, Matignon et l'Elysée nous a permis en temps et en heure de faire passer nos messages. Hier encore, une audition devant la commission sociale du Sénat nous a permis de venir éclairer les Sénateurs sur les positions de l'UPA.

Nous considérons ainsi que nous ne pouvons pas, avec des ressources qui diminuent et une espérance de vie qui continue de croître, se contenter du *statu quo*. Comment servir plus de monde et durant plus longtemps alors que les ressources baissent ?

Patrick LIEBUS

Comme le notait le Président LARDIN, la seule organisation patronale qui est allée en séances bilatérales en posant sur la table un document écrit est l'UPA. Notre position était donc claire, avec des paramètres et des objectifs à tenir. Il faut parfois du courage. A mes yeux, nous avons été courageux de préciser noir sur blanc notre position, ce dès le premier jour. L'écrit laisse toujours des traces.

Je remercie au passage Danièle KARNIEWICZ pour les propos tenus car des hommes et des femmes ont consacré et consacrent encore énormément de leur temps pour que le système de protection sociale tel que nous le connaissons perdure.

Jean LARDIN

Nous parlions de l'âge de la retraite à 62 ans mais n'oublions pas le problème posé par les personnes qui ont commencé à travailler très tôt. Nous suivons de près le dossier des carrières longues. Il ne faut pas que les Français qui ont commencé à travailler très jeunes soient soumis à la double peine, c'est-à-dire travailler longtemps et être obligés d'aller jusqu'à 62 ans. Cela dit, cette problématique devrait en partie s'arranger mécaniquement car les tranches d'âge concernées vont coïncider avec l'extinction de la dernière cohorte des carrières longues.

Dans trois domaines, nous continuons à demander au gouvernement de travailler.

- La pénibilité – l'UPA aborde ce sujet sous deux angles, sous l'angle patronal car nous faisons attention à ce que l'on ne vienne pas jeter l'opprobre sur tel ou tel secteur professionnel dans son ensemble, et sous l'angle personnel car nous sommes aussi des producteurs dans nos entreprises. De fait, il existe des traumatismes causés au fil du temps par nos activités professionnelles. C'est pourquoi en matière de pénibilité nous voulons que les problèmes soient traités au cas par cas. Le corps médical, dans une composition qui reste à préciser, doit déterminer quels sont les bénéficiaires de mesures spécifiques.

Danièle KARNIEWICZ

Je m'exprime ici à titre personnel. Je suis d'accord avec les propos tenus et considère que nous ne pouvons traiter la pénibilité de façon systématique en fonction de l'exposition dans un poste.

Frédéric FERRER

La CFE-CGC soutient la réforme mais vous considérez que des insuffisances demeurent.

Danièle KARNIEWICZ

Je fais partie de ceux qui affirment que le problème des retraites est d'abord un problème démographique. Le vieillissement de la population est indéniable. En 2050, un salarié sur 3 aura plus de 60 ans. Mécaniquement, on comprend bien que la baisse du nombre d'actifs s'accommode mal de la forte hausse du nombre de retraités. La pression sur les actifs doit être distendue.

S'ajoute à la dimension démographique la crise économique et ses conséquences. La crise a rapproché les échéances en termes de besoin de financement d'une vingtaine d'années.

Au demeurant, à la CNAV, il nous manque un mois par an (soit environ 8 milliards d'euros) pour payer les retraites. Les retraites sont donc payées en créant de la dette supplémentaire. Le stock de déficits est un réel handicap pour notre pays, d'autant que les flux de dette sont toujours alimentés. On continue à s'endetter jour après jour, année après année. De surcroît, la réforme actuelle, si elle est votée, ne commencera à produire des effets qu'à partir de 2018/2020. Nos choix sont donc fort limités. Il faut aujourd'hui une réforme. Elle n'est sans doute pas suffisante mais il la faut. Sinon le niveau des retraites et le niveau de vie de tous nos concitoyens baisseront encore plus. Il faut un projet de société pour les plus anciens.

Frédéric FERRER

Vu le nombre de personnes dans la rue, ne sommes-nous pas devant un problème de communication ? La réforme a-t-elle été bien vendue ?

Danièle KARNIEWICZ

Quand on parle de retraite, différents niveaux apparaissent. Pour ceux qui ont 58 ans, il ne faut rien changer. Mais ils oublient qu'on tente de construire la retraite des plus jeunes, de leurs enfants et petits-enfants, quand on parle de réforme. Les jeunes ont du mal à accéder au travail, au logement, etc. Et voilà qu'on va les faire payer plus et plus longtemps pour une retraite qui va continuer à baisser... Il faut avoir le courage de dire qu'il s'agit d'un projet collectif de société dans l'intérêt de tous, y compris les jeunes.

Je pense donc qu'il faut faire cette réforme. Elle est basée essentiellement sur l'allongement de la durée d'activité et l'âge. J'ai toujours dit que j'étais d'accord avec ce point, je ne rencontre pas forcément un immense succès en le disant mais les faits sont là. Il faut bien voir que les leviers d'action en matière de retraite sont peu nombreux. On peut modifier la durée durant laquelle on cotise, le montant des cotisations ou le niveau des retraites dans le secteur privé. On parle peu de ce troisième levier alors qu'il s'agit du principal indicateur pour savoir comment un salarié va vivre sa retraite. Il faut que le système évolue avec des transitions adaptées pour les longues carrières ou les cas de pénibilité au travail. En matière de pénibilité, je n'aime pas parler de réparation. Je pense qu'il s'agit d'abord de prévention ; il ne faut pas accepter de se laisser user par le travail.

Gérard QUEVILLON

Je soutiens les positions de Jean LARDIN et de Danièle KARNIEWICZ.

Je veux surtout insister sur un point : le RSI a déposé un amendement sur la pénibilité. La pénibilité existe pour les salariés et le monde agricole selon la loi, elle doit exister pour les indépendants, à titre individuel, comme nous le voulons tous. Il ne s'agit pas de construire des pans de mur pour dire que tel métier est pénible, il s'agit de traiter les dossiers cas par cas. Nous souhaitons que les médecins conseils régionaux examinent les situations personnelles.

Pour les poly-pensionnés, nous voulons absolument que la loi prévoit le même avantage que pour les autres salariés, c'est-à-dire considérer les 25 meilleures années de la carrière. Autrement, nous serions encore une fois pénalisés. Un autre chantier capital doit être cité, la validation des 4 trimestres. Dans le PLFSS 2009, nous avons réussi à faire inscrire un projet de loi et nous attendons les décrets. Il faudra aller plus loin. Nous sommes un petit régime mais nous essayons d'être malins puisque nous arrivons de temps en temps à faire passer des messages, avec parfois l'appui des organisations professionnelles. Enfin, la fusion des régimes complémentaires est un autre chantier. Nous ne voulons pas qu'il existe des différences entre l'artisan et le commerçant. C'est un régime des indépendants. Nous profitons donc de la loi pour fusionner les deux régimes et avancer.

Jean LARDIN

Le Président du RSI a cité les points que je voulais mentionner. Pour les poly-pensionnés, les politiques considèrent implicitement que cela concerne les personnes qui ont eu une partie de leur carrière dans la fonction publique et une partie dans la sécurité sociale. Ils oublient la MSA, le RSI et donc le cas de certains d'entre nous qui ont été fonctionnaires, à la MSA, au régime général de la sécurité sociale et au RSI. La réforme de 2003 a amélioré sensiblement le calcul pour les poly-pensionnés. Mais c'est bien sur l'ensemble de la carrière qu'il faut aller chercher les 25 meilleures années et non au *pro rata* des années effectuées dans tel ou tel régime.

Danièle KARNIEWICZ

Il faut certainement traiter de manière plus équitable le cas des carrières de poly-pensionnés.

Nous parlions de l'âge. Une autre problématique ne doit pas être sous-estimée, à savoir l'intérêt du travail pour celles et ceux auxquels on va demander de rester plus longtemps en activité. Il faut valoriser la place de la personne dans le travail et donner du sens au fait de travailler. Dans de grandes structures, on sait qu'il existe parfois un mal-être au travail (et parfois plus de travail du tout). Sur ce plan, cela se passe généralement mieux dans les petites entités.

Gérard QUEVILLON

Le cœur de nos préoccupations en tant que gestionnaires est l'assuré, le ressortissant. Les élus du RSI connaissent le terrain et les difficultés rencontrées par les artisans et commerçants. Quand on réclame des modifications, c'est que l'on considère qu'il y a un besoin sur le terrain. Nous parlons d'une même voix et je m'en félicite. Le gouvernement et les pouvoirs publics vont nous entendre sur les points précis que nous avons cités précédemment. Tous ensemble, nous allons réussir. Nous le devons pour notre régime et pour notre protection sociale.

Danièle KARNIEWICZ

Un accompagnement auprès des seniors me paraît nécessaire. Il ne s'agit pas de les laisser au chômage jusqu'à l'âge de la retraite.

Travailler plus longtemps est loin d'être suffisant. A ce jour en effet, nous n'assurons toujours pas le financement. Même en tenant compte de la réforme telle qu'elle est proposée actuellement, le financement demeure insuffisant. Le compte n'est pas bon, comme je le souligne depuis le début. Sur les 42 milliards qu'il faudra par an en 2018, l'âge en finance 19 environ. 16 milliards sont en outre comptés et représentent une contribution de l'Etat pour le régime des pensions de la fonction publique. Ce ne sont pas des recettes mais de la dette publique. Le déséquilibre demeure donc et ce sont les retraites qui continuent à baisser. Là est le problème fondamental. Si nous continuons à laisser décroître le socle de la retraite par répartition, nous devons nous tourner vers d'autres systèmes. Je n'ai rien contre l'épargne retraite pour autant que l'on définisse clairement le socle qui est financé par la répartition.

C'est ainsi que nous préserverons le bien vivre ensemble. A mes yeux, le système français est un des meilleurs systèmes de protection sociale au monde. Soyons capables de le conforter et de le défendre à hauteur de ce qu'il mérite pour toutes les générations à venir.

Gérard QUEVILLON

Nous n'avons pas attendu cette réforme pour faire des propositions de recettes. Notre livre blanc date en effet de décembre 2009. Nous avons alors ébauché un élargissement de l'assiette. Nous sommes devant

un véritable projet de société comme le soulignait avec force Danièle KARNIEWICZ. Tous ensemble, nous devons nous engager et avancer, surtout pour les nouvelles générations qui arrivent sur le marché du travail.

Danièle KARNIEWICZ

La logique de solidarité reste capitale. Cela suppose de réfléchir à une assiette qui dépasse l'assiette des seuls salaires.

Accueil du Président du Sénat

Jean LARDIN
Président de l'UPA

Monsieur le Président, c'est un réel plaisir pour moi de vous accueillir en ouverture de ce Congrès de l'UPA qui marque le 35ème anniversaire de notre organisation. A mon tour, avec certes un jour de retard, je vous souhaite également un bon anniversaire.

Comme vous l'aurez compris, il s'agit pour nous d'une date importante puisque la création de l'UPA visait à donner la parole aux milliers de chefs d'entreprises artisanales qui ne se reconnaissaient pas dans les deux organisations interprofessionnelles de l'époque. Notre objectif n'a jamais été de concurrencer le CNPF, aujourd'hui le MEDEF, ou la CGPME. Notre seule ambition est de porter la voix des milliers de chefs d'entreprise de l'artisanat, mais également aujourd'hui du commerce de proximité. Prétendre, comme certains voudraient le faire croire, qu'une seule organisation pourrait défendre à la fois les intérêts des entreprises du CAC 40, des grandes entreprises non cotées, des moyennes et ceux des petites et très petites entreprises constitue une supercherie.

Car le monde économique n'est pas un monde où « tout le monde, il est beau, tout le monde, il est gentil ! ». Le monde économique, c'est un peu la loi de la jungle. C'est le monde de la concurrence. Nos entreprises de l'alimentation sont ainsi confrontées à la grande distribution. Nos entreprises du bâtiment et de production doivent faire face aux grands donneurs d'ordre. Les mécaniciens réparateurs savent bien quelle est leur relation avec les constructeurs automobiles.

Certes, artisans et commerçants de proximité, nous acceptons les règles de l'économie de marché. Pour qu'elle soit possible, il faut que la concurrence soit loyale. C'est pourquoi nous demandons que, pour l'exercice d'une même activité, le principe « même droits, mêmes devoirs, mêmes statuts » soit respecté.

Vous comprendrez ainsi que le régime de l'auto-entrepreneur, qui contredit totalement ce principe, soit vécu comme une véritable agression par nos chefs d'entreprise.

Quel dommage ! Nous partageons en effet les objectifs qui ont conduit à la création de ce régime :

- encourager la création d'entreprises en simplifiant les formalités ;
- ne pas taxer les entreprises dès lors qu'elles n'ont pas d'activité et donc de chiffre d'affaires.

Mais plutôt que d'engager un vrai travail de fond, on a créé un « régime simpliste » qui porte atteinte à nos entreprises alors qu'elles constituent pourtant le socle de notre économie.

Pour clore ce sujet sur une note plus optimiste, je dirai que l'UPA se bat pour faire corriger ce régime ; certaines avancées, même si elles ne sont pas suffisantes, ont été obtenues et nous continuerons à nous battre dans ce sens.

Bien entendu, Monsieur le Président, sur ce sujet comme sur d'autres que je vais évoquer devant vous, la responsabilité première incombe au Gouvernement. Pour autant, en tant que législateur, le Sénat participe à l'élaboration de nos règles et je sais aussi que vous vous faites souvent l'interprète de nos préoccupations auprès de ceux qui nous gouvernent.

Monsieur le Président, il y a un sujet sur lequel je sais que vous êtes particulièrement sensible, c'est celui de notre pacte social. Sachez qu'il fait également partie de nos préoccupations.

En effet, la confiance de nos concitoyens, dans le présent et l'avenir, constitue pour nos activités une priorité. Car la particularité de l'ensemble de nos entreprises, c'est d'être en relation directe avec le consommateur final. Et, pour cela, nous avons besoin d'une société où il fait « bon vivre ensemble ». C'est cette confiance qui permet à nos clients de construire ou de rénover leur habitation, d'entretenir leur automobile, de se faire beau, de préparer des repas savoureux pour améliorer l'ordinaire. Bref, de s'offrir des petites choses qui font que la vie paraît plus facile au quotidien.

Notre système de protection sociale participe largement à cette confiance et, on l'a bien vu ces derniers mois, il a permis d'amortir la crise. Mais nous sommes aussi bien placés pour savoir que l'on ne peut dépenser plus que ce que l'on gagne. C'est pourquoi l'UPA soutient le Gouvernement dans sa réforme des retraites. Il est en effet normal que notre système de retraite tienne compte de l'allongement de la durée de vie qui, au demeurant, est une très bonne nouvelle. Notre objectif à l'UPA est d'assurer la pérennisation des régimes obligatoires par répartition, basés sur la solidarité entre les générations. Et la réforme va dans ce sens. Permettez-moi néanmoins, sans rentrer dans les détails, d'évoquer quelques points en suspens.

Le Gouvernement a décidé de traiter en même temps la question de la pénibilité. Nous sommes d'accord pour prendre en compte la situation des personnes dont l'activité professionnelle aurait eu des conséquences sur leur état de santé. Par contre, veillons à ne pas rétablir un système de préretraite généralisé. De plus, il ne faut pas que ce nouveau dispositif remette en cause le principe d'harmonisation des régimes de retraite confirmé par la réforme de 2003.

C'est pourquoi les mesures concernant la pénibilité devront concerner tous les régimes, salariés, agriculteurs, mais aussi travailleurs indépendants.

De même, veillons à ce que la réforme renforce l'équité. C'est pourquoi nous devons examiner la question des poly-pensionnés, et vous savez que nous y sommes très sensibles, car nous relevons quasiment tous de plusieurs régimes. Certes, la réforme de 2003 a déjà amélioré les choses sur ce point mais il reste encore beaucoup à faire.

Toujours dans cet objectif d'équité, il est nécessaire d'aboutir à la validation des 4 trimestres de retraite pour les travailleurs indépendants qui ont eu une année complète d'activité professionnelle.

Enfin, sur la question du financement qui concerne globalement tout notre système de protection sociale, il faudra bien engager une réforme. Notre système ne peut plus continuer à reposer, pour l'essentiel, sur des cotisations assises sur le travail. La question de l'élargissement de l'assiette du financement de la protection sociale devient de plus en plus urgente à traiter.

Et je me dois de vous alerter sur les tentations qui existent aujourd'hui de remise en cause des allègements généralisés de charges sociales, dits allègements « Fillon ». Ces allègements constituent en effet une première concrétisation de la réduction du coût du travail. Toutes les études ont d'ailleurs montré que leur remise en cause conduirait à détruire des emplois.

Nous aussi à l'UPA, nous sommes préoccupés par les déficits publics de l'Etat et des régimes sociaux. Oui, nous souhaitons un retour à l'équilibre. Mais nous ne pourrions comprendre que les entreprises de main d'œuvre soient, une nouvelle fois, mises à contribution.

C'est pourquoi nous sommes particulièrement inquiets concernant l'annualisation de ces allègements qui constituerait la première étape pour les rogner. Qui plus est, cette mesure alourdirait la charge administrative de nos petites entreprises alors que chacun s'accorde pour considérer qu'il faut au contraire l'alléger.

Aussi je vous demande avec beaucoup d'insistance d'intervenir auprès du Gouvernement pour qu'il ne retienne pas cette mesure et, pour le moins, préserver les entreprises de moins de 20 salariés.

Il y a par ailleurs une mesure qui concerne très directement nos entreprises sur laquelle je me dois à l'inverse de saluer le travail du Gouvernement et du Parlement. Il s'agit de la création de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée, l'EIRL. Ce nouveau statut d'entreprise répond en effet à une demande très ancienne de l'UPA. Il s'agit d'une mesure de justice qui est de nature à renforcer l'esprit entrepreneurial en France.

Sur la question du dialogue social et des très petites entreprises, je me dois, Monsieur le Président, de saluer votre engagement qui a toujours été constant.

Vous avez d'ailleurs porté la réforme du dialogue social en 2007. Cette réforme constitue une petite révolution dans la pratique politique française puisqu'elle oblige le Gouvernement à consulter les partenaires sociaux sur toutes les réformes du droit du travail et de la formation professionnelle. Fidèle à vos convictions, vous avez permis la généralisation de cette procédure aux propositions de loi d'origine parlementaire et permettez-moi de saluer votre démarche.

Sur la question du dialogue social et des très petites entreprises, certains se sont malheureusement employés à répandre des contre-vérités sur les positions défendues par l'UPA. Non, nous ne voulons pas de représentant syndical dans l'entreprise. Tordons le cou aux mensonges colportés par nos adversaires. Mais que les représentants des organisations syndicales de salariés présents dans cette salle ne prennent pas cette prise de position comme une provocation. D'ailleurs, nous en avons déjà longuement parlé et nous savons bien que les organisations syndicales de salariés ont conscience qu'il serait totalement irréaliste et inadapté de créer des obligations de représentation du personnel en interne dans les plus petites entreprises. Nous l'avons même écrit de manière paritaire dans le préambule de l'accord du 12 décembre 2001.

Par contre, au même titre qu'il ne serait pas concevable d'écarter les salariés des plus petites entreprises de la mesure de l'audience des organisations syndicales de salariés, il devient aujourd'hui difficilement défendable d'écarter certains salariés de toute forme de représentation. Ce qui est le cas malheureusement dans les dispositions qui figurent dans la loi du 20 août 2008. C'est pourquoi le gouvernement a mis en chantier un nouveau projet de loi qui défraie la chronique.

Dans ce contexte, l'UPA a décidé de mettre en place des commissions paritaires régionales. Elles n'ont pas vocation à s'immiscer dans l'entreprise mais, en revanche, elles pourront, comme certaines le font déjà, faciliter les relations du travail. Comme je le disais précédemment, notre pays, notre économie ont besoin du « mieux vivre ensemble ». Et nous, nous avons besoin aussi de rendre plus attractifs nos métiers.

Pour conclure, Monsieur le Président, je souhaite insister sur l'intérêt qu'il y a à mieux prendre en compte les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité dans les politiques publiques. Comme vous le savez, ces entreprises ont constitué un véritable amortisseur pendant la période de crise. Elles peuvent constituer un formidable vivier d'emplois. Enfin, par leur présence sur l'ensemble du territoire et leur implication dans la formation des jeunes, ces entreprises participent à notre cohésion sociale et donc à maintenir notre pacte social, qui vous tient tant à cœur.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Allocution du Président du Sénat

Gérard LARCHER
Président du Sénat

Monsieur le Président de l'UPA, Monsieur le Président de l'APCM, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires sociaux, Mesdames et Messieurs, je suis heureux d'être parmi vous, non pas à la manière de Proust en me souvenant des temps anciens, lorsque nous nous retrouvions régulièrement avec votre organisation, mais parce que le dialogue avec ceux qui font la vie économique, la vie sociale de la France fait partie des valeurs que je cultive et qui donnent un sens particulier à mon engagement.

Je dois évoquer cette après-midi le regard que je porte sur notre modèle social et son renouvellement, en lien avec l'univers de la petite entreprise. Cela me permettra de revenir sur différentes problématiques. Mais je dois avant tout vous souhaiter un bon anniversaire. J'aurais aimé fêter hier mes 35 ans comme vous ! Je fus élu sénateur à 35 ans, c'est donc un âge que je considère comme important.

Le renouvellement et la revivification de notre pacte social. Ce thème me tient à cœur. Le 26 novembre dernier, au Sénat, nous nous étions demandés dans le cadre d'une rencontre institutionnelle si un nouveau pacte social était possible en France. Des juristes, des sociologues, des économistes, des grands témoins européens étaient invités lors de cette manifestation qui avait pour ambition d'établir un diagnostic sur notre pacte social et d'amorcer des pistes de réflexion sur les choix à faire pour que ce pacte continue à exister de manière efficace, en période de crise et après une période de crise.

Longtemps, notre pays a tiré une certaine fierté de son modèle social qui avait été mis en place après la seconde guerre mondiale. Les Français y sont très attachés. Mais si notre pacte social conserve de nombreux points forts, il est en difficulté sur différents plans. La crise, les déficits publics lui portent des coups de boutoir dans un univers mondialisé. Ces questions ne se posent d'ailleurs pas qu'en France. La récession de la fin 2008 et de 2009 s'est montrée plutôt moins forte dans notre pays que chez nos principaux partenaires, grâce notamment aux amortisseurs sociaux. Pour autant, la sortie de crise ne sera pas un rebond. Est-ce que les amortisseurs ne jouent pas l'effet inverse au moment de la sortie de crise ? Je voudrais ici insister sur trois points.

- Le chômage, naturellement, pèse sur notre cohésion sociale et nos comptes sociaux. Néanmoins, apparaissent quelques signes encourageants que je prends avec la prudence née de l'expérience : 60 000 emplois ont été créés depuis le début 2010 et vos entreprises y ont largement contribué. L'insertion professionnelle des jeunes reste très insuffisante. Je note cela dit que vous avez tenu bon sur le front de l'apprentissage, et ce au pire moment. Il faut évoquer également la question du maintien des seniors dans l'emploi. Les chiffres sont un peu moins catastrophiques qu'il y a quelques années mais ils nous interrogent tout de même.
- En matière de comptes sociaux, les prévisions annexées à la LFSS pour 2011 tablent sur une dette cumulée 2009/2013 de l'ordre de 150 milliards d'euros. Le déficit du régime de sécurité sociale pourrait atteindre en 2010 plus de 30 milliards d'euros. Pourtant là aussi, il faut noter des perspectives un peu moins négatives désormais avec des recettes de l'ACOSS supérieures aux prévisions du fait de la croissance de la masse salariale. La question de l'assiette des cotisations et du niveau de dépenses reste cependant posée. Le Sénat a examiné ces questions en 2009, il va poursuivre sa réflexion. Je suis certain en effet que les rapporteurs généraux reviendront sur ces sujets.

- Les retraites sont un vrai sujet d'actualité ! Les déséquilibres financiers sont à terme insoutenables dans l'état actuel des choses et de fait, l'allongement de la durée de vie est établi. Les jeunes générations n'ont plus confiance dans la survie du système. Nous devons leur démontrer que le système par répartition est un élément clef de notre pacte de solidarité. Je sais votre soutien au projet de loi sur les retraites et votre souci de participer à l'équilibre financier de notre système. Votre responsabilité pour s'engager dans l'amélioration des conditions de travail est de surcroît certaine. Nous avons d'ailleurs échangé à de nombreuses reprises sur ces sujets. Comme je l'ai souligné publiquement, le Parlement doit débattre sereinement de cette réforme. L'équilibre du système et son équité globale doivent conduire nos réflexions.

Plus largement, nos concitoyens ont parfois peur du déclassement social, pour eux et encore plus pour leurs enfants. Cette angoisse traduit peut-être une perception exagérée de la réalité mais il n'en demeure pas moins que l'exclusion du pacte social est un vrai risque pour la cohésion de la nation. Le modèle économique de l'usine-nation a fondé par exemple notre droit du travail. Ce modèle est-il désormais totalement adapté au monde moderne ? Cette question ne doit pas être taboue. C'est pourquoi je suis avec intérêt la démarche qui est la votre depuis longtemps ; on ne peut pas considérer le dialogue social comme une espèce d'obligation mais comme une contribution à la cohésion de la nation. Au fil du temps, notre pacte social s'est adapté. Il a vécu sans heurt majeur tant qu'une croissance significative était au rendez-vous.

J'ai naturellement pour la loi du début 2007 une affection particulière. Elle met les partenaires sociaux au cœur de la vie économique et oblige l'exécutif à leur proposer l'option d'une négociation préalable quand un projet de loi vise à modifier le code du travail. Cette révolution culturelle n'est pas encore totalement accomplie.

La loi de 2008 a réformé la représentativité syndicale. Il est encore trop tôt pour en mesurer les effets mais cette réforme me paraît essentielle. D'autres problématiques demeurent, de l'autre côté du Rubicon.

Dernièrement, comme vous le disiez Monsieur le Président, le débat sur le dialogue social dans les TPE a eu lieu au Parlement. La conclusion de cette discussion aura lieu cette automne. Vous connaissez la position du Sénat et la position courageuse du Sénateur Alain GOURNAC, rapporteur de ce texte. Nous ne sommes pas inquiets, je le dis devant les représentants des salariés. Je n'ai pas d'angoisse à voir ce dialogue social s'organiser au niveau où il s'organise. Voilà une autre révolution culturelle qui n'est pas encore tout à fait acquise.

Nous cherchons parallèlement à favoriser le retour à l'emploi. Nous pourrions citer le RSA, les démarches de Pôle Emploi. En matière de dialogue social cela dit, il nous reste à créer la culture de la confiance. C'est une culture qui n'est pas basée sur les seules postures ou les apparences. C'est une culture faite de respect mutuel, de dialogue et de cheminement de concert. La confiance est-elle suffisante entre gouvernement, partenaires sociaux et parlementaires ? Il nous faut construire cette culture. Voilà pourquoi le Sénat a assez largement partagé votre démarche.

Un pacte n'est rien d'autre qu'un contrat et donc un certain nombre de règles établies ensemble. Je voudrais citer quelques pistes de réflexion pour l'avenir.

- Il me paraît nécessaire de se saisir des outils du dialogue social pour améliorer les relations. Cela doit être vrai aussi au Parlement car l'on a connu des propositions de loi qui abordaient les relations sociales sans passer par l'agenda. C'est pourquoi avec le Président de l'Assemblée nationale nous avons souhaité que les règles du jeu soient partout les mêmes, d'autant que la

réforme constitutionnelle de 2008 donne au Parlement plus de pouvoirs de contrôle. Nous maîtrisons désormais 50 % de l'agenda, ce qui n'est pas rien.

- Il nous faut construire une nouvelle gouvernance dans l'entreprise. C'est pourquoi la délégation à la prospective du Sénat présentera un rapport à la fin de l'automne et fera des propositions pour le partage de la valeur et l'implication de tous dans le monde de l'entreprise.

Le Sénat est le représentant des collectivités territoriales de la République selon l'article 24 de la Constitution. Cet automne, nous avons un rendez-vous sur le thème de la modernité de la ruralité. Cela dépasse la question de la présence de services publics en milieu rural. Cela concerne la vie et la vitalité de nos territoires. Je constate que vous êtes pour 31 % d'entre vous installés dans des communes rurales. Vous êtes donc des trames essentielles de la vie économique et sociale. Dans ce cadre, nous ferons différentes propositions pour les petites entreprises installées dans des territoires ruraux.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans revenir sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes. Certains chiffres sont un peu moins mauvais qu'avant mais voir tant de jeunes laissés sur le bord du chemin est intolérable. A l'issue de mes trois années comme Ministre du travail, je considère d'ailleurs que nous avons échoués sur ce plan et j'en prends toute ma responsabilité.

L'alternance, la formation que vous proposez, avec d'autres, progressent dans notre pays. Avec des membres de l'UPA, des Chambres de Commerce, l'APCM, nous avons récemment organisé les rencontres sénatoriales de l'apprentissage. Nous avons aussi croisé « jeunes Français, jeunes Allemands » en Alsace.

La France manque sans doute d'entreprises de taille intermédiaire. Vouloir plus d'entreprises intermédiaires, ce n'est pas vouloir moins de petites entreprises. C'est au contraire favoriser l'entreprise. Ma présence cette après-midi se veut être un témoignage d'une relative sérénité ; sur longue période, nos entreprises jouent économiquement et socialement un rôle clef en terme de cohésion nationale. Vous communiquez jadis sur la première entreprise de France. Vous êtes une entreprise globalement indispensable à la France, d'autant que vous êtes parfois, de manière inattendue, des innovateurs sociaux. Les hommes et les femmes de l'artisanat et du commerce contribuent tous les jours à la modernité et la cohésion de la nation. Je vous remercie.

Débat

Jean LARDIN

Le Président LARCHER a évoqué de manière très précise l'attitude volontariste et avant-gardiste de l'UPA qui reste animée par la volonté de participer à la construction d'un nouveau modèle de dialogue social convenant aux petites entreprises. C'est le moteur de notre action pour un dialogue apaisé et fertile entre employeurs et salariés au sein de nos entreprises. Il faut inventer cette ambition avec les partenaires sociaux. Devant certaines polémiques et le refus par des responsables politiques ou des partenaires sociaux de toute évolution, l'UPA reste animée par l'envie de prospérer et d'avancer dans l'intérêt de tous. Nous voulons que les relations du travail au sein de la petite entreprise se normalisent sur la base de règles qui restent à déterminer. Quels seraient les conseils que vous donneriez aux partenaires sociaux dans ce contexte ?

Gérard LARCHER

Vous me demandez de rédiger une ordonnance. Certes, je suis vétérinaire et parfois il faut des remèdes de cheval. C'était d'ailleurs ma spécialité quand j'exerçais !

Premièrement, je voudrais rappeler la position du Sénat dans sa diversité et celle du rapporteur du texte, rapporteur qui a subi au demeurant des pressions diverses et variées. Le rapporteur a considéré que les propositions qui étaient contenues dans un projet issu d'ailleurs du dialogue social et porté par le gouvernement ne devaient pas générer les craintes que certains partenaires sociaux ont évoquées. Une majorité de Sénateurs a suivi le Rapporteur. Nous pensons en effet que les craintes exprimées, par des personnes que je respecte, ne sont pas fondées. J'ai tenté de convaincre les uns et les autres et je continuerai, avec l'aide du Rapporteur et de la Présidente de la Commission des affaires sociales. A mes yeux, il est de l'intérêt national de trouver un accord qui permette une forme de dialogue social autour de la petite entreprise. J'ose espérer qu'au moment de la Commission Mixte Paritaire un compromis intéressant et intelligent émergera.

Par ailleurs, pour faire un point d'histoire, lors de nos premières discussions avec le Président PERRIN et certains d'entre vous, le sujet ne nous posait pas de questions existentielles. Le Président CHIRAC et son Premier Ministre avaient souhaité accepter ce texte issu du dialogue social. Nous avons encore nous Sénateurs à mener un travail de persuasion auprès de nos collègues. Une Commission Mixte Paritaire peut en effet toujours réserver des surprises. Mon sentiment en tout état de cause est que les Sénateurs sont déterminés. Je le vérifierai dans quelques jours puisque j'ai rendez-vous avec Alain GOURNAC.

Jean LARDIN

Vous le voyez encore une fois, nous ne sommes pas seuls. Nous portons un projet très innovant, si innovant qu'il est parfois mal compris. Nous devons donc persévérer.

Patrick LIEBUS

Le Président LARDIN a parlé d'un sujet qui pour nous est désagréable, à savoir le statut d'auto-entrepreneur. On a essayé de faire notre bonheur malgré nous et au final, nous nous retrouvons avec une situation devenue néfaste pour notre secteur. Ce statut débouche sur la création de fausses entreprises et une concurrence déviée pour l'économie de proximité. Avez-vous des solutions pour qu'entre les décideurs publics et les entreprises le dialogue et l'écoute prévalent vraiment ?

Gérard LARCHER

Le Sénat, lors d'une table ronde au printemps dernier, s'est penché sur le régime de l'auto-entreprise. Jean ARTHUIS était intervenu à cette occasion. Nous avons parlé de l'inscription obligatoire au registre des métiers pour les activités artisanales principales. Par ailleurs, en juillet, le rapporteur général a déposé un rapport sur l'auto-entreprise. Il serait intéressant que nous puissions en débattre ; des chiffres sur l'auto-entreprise sont avancés, je sais que vous les relativisez. Il faut que nous trouvions un équilibre dans lequel la distorsion de concurrence que vous avez évoquée soit écartée. C'est un sujet pour la Commission des finances, vous me permettez donc de ne pas aller plus loin. En tout état de cause, je porterai à nouveau auprès du Président ARTHUIS et du rapporteur général vos sujets de préoccupation.

Jean LARDIN

Vous parliez des chiffres de l'ACOSS en matière d'emploi. Il ne faut pas hésiter à parcourir les publications de l'ACOSS pour voir quelles sont vraiment les recettes dues aux cotisations payées par les auto-entrepreneurs !

Terminons cet échange en revenant sur la réforme des retraites. J'ai cru comprendre que vous pensiez que le gouvernement, dans certains domaines, pourrait revoir tels ou tels points. Comme vous le savez, nous suivons de très près plusieurs dossiers : les poly-pensionnés, car nous sommes tous concernés par les carrières dans différentes caisses de retraite, d'autant que les pensions moyennes versées aux artisans sont faibles, la validation des quatre trimestres pour une année de travail, pour citer ces deux seuls chantiers. Je pourrai aussi citer le fait que nous ne tiendrons pas longtemps avec une assiette qui se rétrécit pour un nombre de bénéficiaires qui augmente.

Gérard LARCHER

Le Parlement a pour mission d'examiner les textes législatifs, les propositions faites par le gouvernement ou les parlementaires eux-mêmes et d'en débattre. L'Assemblée nationale vote la réforme des retraites cette après-midi. Le Sénat va examiner ce texte début octobre, à partir du 4 ou du 5. Notre examen se fera à la lumière des travaux de l'Assemblée mais nous ne découvrons pas aujourd'hui le texte et les propositions du gouvernement, pas plus que les observations des partenaires sociaux. A la fin du printemps en effet, la commission des affaires sociales du Sénat avait publié un rapport, sous la direction du Sénateur LECLERC, membre du COR et appartenant à la majorité, et du Sénateur DEMONTES, du groupe socialiste. Parallèlement, la Mission du Sénat dirigée par le rapporteur général et pluraliste dans sa composition a établi des comparaisons entre la France et des réformes des retraites menées dans plusieurs pays (Allemagne, Europe du Nord, etc). Des auditions avec l'ensemble des partenaires sociaux se sont en outre déroulées sous la houlette du Sénateur LECLERC.

Je pense que le Sénat va modifier le texte issu des travaux de l'Assemblée nationale. Le contraire serait une négation du bicamérisme. De surcroît, comme je l'ai dit publiquement, je reste à l'écoute des interrogations et des propositions des partenaires sociaux, qu'ils représentent les entreprises ou les salariés. Reste un principe intangible, celui de la sauvegarde du système des retraites par répartition. Je mets au défi quiconque de trouver une solution qui allie le *statu quo* avec la nécessaire croissance économique, le retour aux grands équilibres budgétaires et la préservation du cœur de notre protection sociale. L'objectif d'équilibre est donc un objectif premier. Dans cette réalité contrainte, mettons tout en œuvre pour conduire la réforme la plus équitable possible.

Le sujet de la pénibilité, pour citer ce point, est délicat. Je connais bien le dossier de l'amiante. J'ai essayé d'y apporter des réponses mais en même temps, j'ai créé des injustices. En effet, un système qui s'adresse de la même manière à tous les salariés d'une entreprise est par nature injuste.

Et de plus, il devient très vite insoutenable. L'avancée qui a été faite sur la pénibilité est à mes yeux une avancée intéressante.

Pour les poly-pensionnés, je n'oublie pas que ce n'est pas qu'une affaire public/privé. C'est aussi une affaire entre les régimes.

D'autres problématiques méritent sans doute des examens fins, telle la situation des conjoints ayant élevé un enfant, ou plusieurs, et ayant connu des ruptures de vie. Le Sénat examinera ces points et le travail du rapporteur sera notamment de rappeler les grands principes (équilibre, modernité, clause de rendez-vous, équité). Les marges de manœuvre sont *de facto* étroites mais on peut faire des choses à l'intérieur de ces marges.

Plus globalement, au-delà de la réforme paramétrique, il faut sans doute que nous réfléchissions ensemble à la réforme du système au-delà de 2018. Le Sénat est un lieu qui permet de prendre ce type de recul. Je soutiens la réforme des retraites présentée par le gouvernement et le Président de la République. Cette réforme est indispensable à la préservation du système par répartition. Comme le Premier

Ministre, je partage l'idée que les acteurs auront d'autres clauses de rendez-vous. Dès lors, penser dès à présent à 2018/2020 n'est pas faire injure à l'avenir.

Frédéric FERRER

Président LARCHER, je vous propose de conclure cet échange.

Gérard LARCHER

Nous avons encore à travailler ensemble sur la notion de territoire. J'aurai quelques propositions à faire sur le sujet parce que ce concept renvoie au développement économique et social que vous représentez parfaitement. Les textes actuels génèrent parfois des difficultés localement, j'ai envie de rouvrir le débat.

Par ailleurs, je crois que nous devons tout mettre en œuvre pour conforter ensemble l'alternance. Je vois certains de vos collègues, Présidents de Chambres, être très déterminés sur ce plan. Nous devons les soutenir et renforcer les formations par l'alternance. Avec Jean-Louis BORLOO, nous nous étions fixés un certain nombre d'objectifs et plusieurs d'entre vous se souviennent sans doute des discussions de l'époque. Nous parlions de 500 000 jeunes. Nous n'allons pas être, au final, si éloignés que cela de ce chiffre, malgré la crise. Sur ce plan, vous avez été formidables. Vous auriez pu jouer les Ponce Pilate et considérer que la crise excusait tout. Les objectifs sont presque tenus, pourquoi ne pas être encore plus ambitieux pour l'avenir ? Nous n'avons pas encore tout à fait réussi dans la relation avec l'Education nationale. Nous avons donc devant nous des marges de progrès pour la réussite de nos jeunes après leur période de formation.

Jean LARDIN

Je salue Alain GRISET, Président de l'APCM, membre du Conseil national de l'UPA, qui comme nous a suivi avec grand intérêt l'intervention du Président LARCHER. L'APCM était associée à l'organisation des semaines de l'apprentissage au Sénat.

Les conditions de la reprise dans l'artisanat et le commerce de proximité

Table ronde

Y ont participé :

Richard MALLIE, Député des Bouches du Rhône, rapporteur de la loi sur l'ouverture des commerces le dimanche

Jean LARDIN, Président de l'UPA

Patrick LIEBUS, Président de la CAPEB, Vice-Président de l'UPA

Frédéric FERRER

L'artisanat et le commerce de proximité œuvrent au quotidien et de façon structurelle pour la création d'emplois et le dynamisme économique. De nouvelles perspectives de croissance se dessinent. Mais la reprise que l'on entrevoit ne doit être pas grevée par une concurrence déloyale ou les comportements de certains acteurs du marché. Les banques, plus que jamais, doivent faire front commun avec les secteurs professionnels. Ce n'est pas forcément évident tous les jours. Richard MALLIE est l'auteur de la proposition de loi relative à la réglementation des commissions interbancaires.

Richard MALLIE

Je suis celui qui voulait faire travailler la France tous les dimanches, dans tous les commerces. Nous avons donc eu des discussions et des différends par le passé. Aujourd'hui, avec des collègues parlementaires, j'ai décidé de m'attaquer aux commissions interbancaires pour les cartes bleues. Je n'ai jamais compris pourquoi un artisan, un commerçant qui attend un paiement de 100 euros encaisse 100 euros si son client le paye en espèces, 100 euros s'il récupère un chèque mais reçoit moins de 100 euros si le client paye avec une carte bleue. L'artisan encaisse dans ce cas entre 94 et 99 euros selon sa taille, son statut, et les choix de sa banque.

A mes yeux, les banques sont là pour conserver notre argent et le distribuer quand on leur en donne l'ordre. On paye l'argent quand on emprunte auprès d'une banque. Ces mêmes banques font des milliards d'euros de bénéfices ou de pertes, comme on l'a vu il y a quelques années, car elles font autre chose que leurs missions de base. Je me pose donc des questions et je considère que ces commissions interbancaires prélevées sont excessivement floues. Les taux varient, de 0,84 % à 1,3 %, voire 1,92 % pour un chirurgien dentiste installé en cabinet, ce qui fut mon cas. Pourquoi ces variations, où est la transparence ?

On me dit que ces prélèvements permettent de couvrir la fraude et de garantir les paiements. On sait que la fraude représente 0,014 % des transactions et pas 0,8 voire 1,5 %. On me dit aussi que les opérations entre les banques coûtent de l'argent. Mais l'on parle bien d'argent numérisé et donc virtuel. Les chèques eux aussi coûtent cher à gérer mais un chèque de 100 euros d'un client se traduit par l'arrivée de 100 euros sur le compte de l'artisan. Ne serait-ce pas dans l'intérêt des banquiers de faire des opérations numérisées ?

Frédéric FERRER

A quelle date sont apparues ces commissions ?

Richard MALLIE

Comme nous avons dénoncé l'absence de transparence existante actuellement, voire ce racket, les banques se sont mobilisées. Le débat a donc eu le mérite de susciter des réponses à quelques questions. Je considère que ces commissions représentent un chiffre d'affaires de 3 milliards pour les banques en France. Les banques parlent de 1,2 milliard. J'aurais dû dire que le chiffre d'affaires était de 6 milliards, elles auraient peut-être parlé de 3 milliards. Le Président du groupe UMP à l'Assemblée a mis en place un groupe de travail de trois députés, dont moi-même. Nous devrions d'ailleurs le rencontrer ce soir pour arrêter notre position. Les députés UMP n'accepteront pas la situation actuelle et mettront tout en œuvre pour faire en sorte que ces commissions soient plus transparentes et mieux régulées.

Frédéric FERRER

Ces commissions sont un frein à l'activité pour les artisans et commerçants.

Patrick LIEBUS

Les professions artisanales sont plus concernées que d'autres par le poids de ces commissions. Dans le secteur du bâtiment par exemple, les clients font des chèques le plus souvent. J'en profite pour vous rappeler que nous nous battons contre les paiements en espèces.

Quand vous recevez les récapitulatifs mensuels de vos comptes, vous voyez que les lignes de charges bancaires s'accumulent les unes derrière les autres. Cela nous coûte une fortune avant même que nous puissions toucher notre argent. En outre, dans le passé récent, des banques ont connu de grandes difficultés et, derrière, des commerces de proximité fonctionnant de plus en plus souvent avec des cartes bancaires ont vu leurs charges augmenter. Un taxi regarde à deux fois avant de prendre les paiements par carte bleue et je le comprends puisque l'artisan ne va pas toucher l'entièreté du prix de la course ! C'est illogique, d'autant que les circuits de l'argent sont totalement dématérialisés. L'argent va de Paris à New York en quelques millisecondes. Les petites entreprises ne comprennent pas vraiment pourquoi ce sont elles qui ont à subir le poids financier de ce mode de gestion sécurisé.

Richard MALLIE

Dans le cadre du Parlement, nous avons décidé, il y a 2 ans, que les particuliers recevraient un état annuel des frais bancaires prélevés. Il en sera de même pour les entreprises, elles recevront aussi des relevés pour que les banques expliquent leurs prélèvements.

La carte bancaire en France est largement répandue. Avec la puce et le code PIN, la sécurité de ce mode de paiement est élevée. Les cartes américaines, qui ne sont pas des cartes à puces, coûtent plus cher, subissent plus de fraude, etc.

Frédéric FERRER

Les particuliers payent leur carte et, d'un autre côté, les artisans et commerçants règlent en plus les commissions interbancaires.

Patrick LIEBUS

C'est la double taxation ! Idéalement, il faudrait rapprocher ce que paye le particulier et ce que va payer l'entreprise. Autre exemple : Monéo. C'est un mode de paiement moderne. Mon département, l'Ain, a été le premier département test pour Monéo. Chez mes collègues artisans pour acheter mon journal ou faire mes courses, j'ai rapidement constaté que les commerçants étaient assez peu volontaires pour utiliser Monéo du fait des charges afférentes. Monéo, qui facilite pourtant la vie, leur coûtait trop cher. C'est dommage de voir de bonnes idées être annulées parce que certains en profitent.

Richard MALLIE

Pour moi, le système doit être gagnant/gagnant. J'ai rencontré des banquiers récemment au titre de cette mission d'étude. A un moment donné dans la discussion, le Président d'une grande banque m'a tellement fait de peine que je lui ai proposé de lui donner les 2 euros que j'avais en poche. Il faut rester sérieux. Le porteur de la carte la paye, comme vous le disiez. Le tout étant noyé dans des *packages* de frais bancaires plus ou moins clairs. Il n'est pas rare d'ailleurs que l'on paye des services que l'on n'utilise jamais... Ce système mis en place au fil du temps me dérange. On ne sait pas combien cela coûte mais cela coûte très cher.

Frédéric FERRER

Un autre effet pervers est de voir le commerçant refuser de prendre les cartes bancaires ou de fixer des montants planchers pour les règlements, 15 euros par exemple.

Patrick LIEBUS

En tant que responsables syndicaux, nous sommes fréquemment en déplacement. Dans les hôtels, les chèques sont souvent refusés, pour des raisons de sécurité que l'on connaît, dans les stations services, *idem*. Faut-il se promener avec un coffre fort ? La carte bleue est bien plus sécurisée que les chèques, il faut donc trouver des modalités d'utilisation qui puissent satisfaire toutes les parties, clients, entreprises, banques, etc. Entreprises et banquiers doivent dialoguer, exprimer leurs points de vue pour que les textes soient appliqués intelligemment.

Richard MALLIE

Je voudrais citer quelques chiffres. Le taux de commission est composé d'une partie fixe, de l'ordre d'une dizaine de centimes d'euros, et d'une partie variable. Pour le risque faible (boucherie, traiteur, boulangerie, fromagerie, primeur, fleuriste, coiffeur, etc), le taux est de 1,20 % jusqu'à 30 euros, de 1 % entre 30 et 45 euros, de 0,80 % entre 45 et 75 euros, etc. Dans les risques forts, comme pour les buralistes par exemple, le 1,20 % devient 1,80 %, soit 50 % de plus ! Comme de surcroît les coûts sont réglementés pour les buralistes (tabac) ou les chauffeurs de taxis par exemple, ces hausses de taux se font au détriment des rémunérations des artisans. Les taxis ont en outre un terminal mobile avec eux, ce qui augmente les charges supportées. Pour les risques moyens, ni faibles ni forts selon les banques donc, le 1,20 % devient 1,40 %.

Bien évidemment, les banques proposent ces tarifs qui sont en quelque sorte des tarifs catalogue. Si vous négociez avec votre agence, vous pouvez obtenir un plancher « délégation agence ». Le 1,20 % peut devenir 1,10 %. Vous trouvez ensuite le plancher « délégation Direction du crédit » ou « Direction régionale », on peut descendre jusqu'à 1 %. Il faut toujours savoir négocier. Malheureusement, les modes de fonctionnement des banques ont changé. Jadis, on avait un banquier devant soi, un interlocuteur. Maintenant, on parle à des agents sur des plateformes téléphoniques, agents qui connaissent plus ou moins bien votre métier, votre situation, votre histoire, etc.

Frédéric FERRER

Quel discours tenez-vous aux banquiers et quelle est votre feuille de route ?

Richard MALLIE

Je dis aux banquiers qu'ils sont loin de nous faire pleurer. Cela étant, comme je vous le disais, nous rencontrons le Président du groupe UMP ce soir pour définir notre position. Nous allons sans doute demander que les entreprises, comme les particuliers, reçoivent une fois par an (par mois, par trimestre peut être) un récapitulatif des frais bancaires. Deuxièmement, sur les commissions interbancaires, nous allons faire des propositions. La carte bancaire en France vous permet de faire des opérations et d'accéder aux guichets automatiques. Les autres cartes, genre American Express, s'adressent quant à elles à certaines catégories de populations.

Frédéric FERRER

Mais les titulaires de ces cartes vont aussi chez leur boucher, leur coiffeur, etc.

Richard MALLIE

Certes mais ces cartes sont moins répandues. Un commerçant peut donc accepter les cartes bleues et les cartes Visa mais pas les American Express.

Nous réclamerons en tout état de cause plus de transparence sur les commissions interbancaires. Nous disposons d'un observatoire national des cartes bancaires, on dispose donc de données précises et fiables, sur les taux de fraude par exemple. Nous pourrions ainsi corrélérer les taux de commissions au taux de fraude.

Quelle que soit la solution qui sera retenue *in fine*, nous ne pouvons pas tarifier le service nous-mêmes. Nous pouvons par contre dire qu'il y a un plafond. Vous êtes travailleurs indépendants, je l'ai été aussi et je suis fils de commerçants dans l'alimentation. Nous avons des relations directes avec nos clients. Pourquoi dès lors vouloir supprimer la relation entre l'artisan et son banquier ? Ce sont aussi des liens de proximité. Cela fait partie du commerce. N'enlevons pas la possibilité pour les artisans et commerçants de négocier avec leurs banquiers.

Jean LARDIN

On a vite compris que vous aviez un peu mis les pieds dans le plat avec ce texte. Si les grandes surfaces sont en mesure de négocier avec les banquiers, chacun d'entre nous indépendamment n'avait pas de vraies possibilités de savoir si le juste prix était prélevé. L'UPA considère que cette initiative est bienvenue et l'invitation à notre Congrès est une forme d'encouragement. Combien de députés ont signé votre proposition de loi ? Quelles sont selon vous vos chances de réussir ? En quoi l'UPA pourrait vous aider ?

Richard MALLIE

Notre position devrait donc être précisée ce soir. Plus de 50 députés ont cosigné la proposition de loi qui est devenue par la suite un amendement. J'ai accepté de retirer cet amendement, le temps que le groupe de travail UMP examine le dossier. Je remercie l'UPA pour son soutien. Sur le terrain, n'hésitez pas à écrire à votre député pour lui faire part de votre accord avec la proposition de loi. Vous êtes électeurs, nous sommes élus, c'est ainsi que la démocratie fonctionne.

Jean LARDIN

Que le lobby des indépendants devienne plus puissant que celui des banques !

Richard MALLIE

Les banques sont moins nombreuses que vous et elles défendent féroce­ment leurs intérêts.

Jean LARDIN

Moins on est nombreux, plus la concertation est facile.

Richard MALLIE

Les travailleurs indépendants ont parfois du mal à se rassembler car chacun est dans son entreprise, le nez sur le guidon jour après jour. L'investissement des adhérents UPA est donc capital pour défendre sur le terrain l'ensemble de vos professions. Je serai toujours sensible à ce secteur de notre économie et je le dirai avec mon franc parler habituel. Cela ne plait pas toujours mais fort heureusement, il n'y a pas que des fonctionnaires élus à l'Assemblée nationale.

Frédéric FERRER

Les banquiers, qui aident à la transmission d'entreprises et qui doivent appuyer la reprise, vous paraissent-ils ouverts à la négociation ?

Richard MALLIE

La relation que vous avez avec votre banquier ne sera pas celle que votre successeur, en cas de reprise par exemple, aura. C'est normal au demeurant. Il y a deux ans, le système a été très impacté par la crise. Les pouvoirs publics ont agi pour faire en sorte, très vite, que le système bancaire ne plonge pas. Les banques ont été soutenues par l'Etat. Aujourd'hui, la crise financière est plus ou moins terminée et la crise économique semble s'estomper. Sur ce plan, je reste très prudent. Tout le monde souffre de la crise économique, d'autant que cette crise a une forte dimension psychologique. Les Français ont peur du lendemain, ils ne consomment pas, ils n'investissent pas ou peu, les taux d'épargne augmentent fortement. Le présent est aussi porteur de l'avenir. Nous dépasserons cette crise comme nous l'avons toujours fait.

Le Président LARCHER parlait des retraites. Le vote a lieu ce jour et la réforme a été largement adoptée malgré l'obstruction de l'opposition puisque les députés socialistes ont souhaité tous disposer de 5 minutes de temps de parole alors que cette disposition du règlement de l'Assemblée, depuis 2008, est prévue pour un député exprimant un désaccord avec son groupe... Le groupe socialiste avait pourtant plus de 40 % de temps programmé dans le débat. Le repos dominical fut d'ailleurs le premier texte qui prévoyait du temps programmé suite à la réforme de 2008, réforme qui donne plus de pouvoirs et plus de moyens à l'opposition. Je suis questeur à l'Assemblée, l'heure de débat dans l'hémicycle revient à 50 000 euros. C'est votre argent, vos impôts !

Frédéric FERRER

Revenons aux commissions interbancaires. Comment pouvons-nous vous aider ? En montrant du doigt ceux qui ne jouent pas le jeu ?

Richard MALLIE

Je le disais, écrivez à vos députés et exprimez vos positions. Je suis près à aller jusqu'au bout, c'est-à-dire instaurer des plafonds et établir la transparence dans ces commissions. Le taux de commission pourrait être corrélé au taux de la fraude, car ce niveau peut bouger.

Frédéric FERRER

La reprise dans l'économie suppose que jouent des effets de leviers dans vos secteurs professionnels. La reprise ne doit pas être handicapée par des modalités de concurrence déloyale et nous avons déjà parlé de l'auto-entreprise cette après-midi.

Jean LARDIN

En la matière, les choses sont claires. La CAPEB a conduit de nombreuses actions efficaces. L'UPA s'inscrit dans la continuité de ces actions.

Patrick LIEBUS

Les actions de lobbying de l'UPA et de la CAPEB sont par nature complémentaires. Notre stratégie est tournée vers les parlementaires pour qu'ils soutiennent les démarches qui nous concernent. Les courriers envoyés aux députés et sénateurs ont donc explicité notre position et décrit les inconvénients du régime de l'auto-entreprise. Certains parlent de plus de 500 000 créations d'entreprise ; mais 56 % de ces entreprises n'ont jamais déclaré de chiffres d'affaires. Ces créateurs doivent sans doute vivre de l'air du temps... On parle en outre de simplification des démarches. Mais si on simplifie pour l'auto-entrepreneur, il faut simplifier pour l'entreprise. Il faut être bon des deux cotés !

Plus largement, le lobbying ne doit pas se limiter aux critiques. Il faut formuler des propositions. Nous critiquons au demeurant le régime des auto-entrepreneurs, nous ne nous attaquons pas aux auto-entrepreneurs. La CAPEB, la CGAD et la CNAMS sont capables de les accompagner pour que ces entités deviennent de vraies entreprises. Elles seront alors dans le droit commun et capables de se protéger avec un statut clair pour la protection sociale notamment. D'ailleurs, ce n'est pas avec le régime de l'auto-entreprise que l'on va financer le régime des retraites ! Bref, nous nous battons, nous sommes une force de proposition et nous apportons des éléments constructifs pour que le régime de l'auto-entrepreneur soit une transition et non une fin en soi. De plus, deux catégories d'auto-entrepreneurs ont été créées, avec la pleine activité et l'activité secondaire qui n'est inscrite nulle part. Si cela n'est pas de la concurrence déloyale, je ne sais plus quoi dire ! Le Ministre ose pourtant affirmer que nos arguments sont faux. Je lui demande de prouver le contraire et il ne le peut pas pour le moment. On ne veut pas nous écouter, nous porterons donc peut-être nos messages d'une autre façon désormais.

Frédéric FERRER

La TVA à taux réduit est un autre sujet sensible.

Patrick LIEBUS

En effet. Les Président qui se sont succédés à la tête de la CAPEB ont porté ce dossier. Nous avons même avec le Président LARDIN fait la tournée en bus des ambassades des pays de l'Union pour défendre cette TVA réduite.

Récemment, certains ont estimé que cette TVA était une niche fiscale. C'est un comble. La TVA à taux réduit est ouverte à tous alors qu'une niche fiscale est réservée par nature à certaines catégories de Français, sous des conditions précises.

Hier, nous étions invités par le Président de la République à une table ronde consacrée au logement. En tant que Président de la CAPEB, j'étais présent, accompagné du Secrétaire général. Nous étions curieux d'entendre le chef de l'Etat sur le logement et la TVA. Le Président a parlé de TVA. Dans la restauration, la TVA, promesse électorale, ne bouge pas. Dans le bâtiment, la TVA à 5,5 % n'est pas une niche fiscale et il est hors de question de la modifier. C'est là une vraie victoire syndicale ! Quand l'UPA et ses composantes prennent la parole, nous obtenons des résultats. C'est la conséquence d'un lobbying intelligent.

Frédéric FERRER

Tout le monde parle des contraintes liées au Grenelle de l'environnement et du développement économique responsable. N'est-ce pas plutôt un réservoir de créations d'emplois et de prospérité pour les petites entreprises ?

Patrick LIEBUS

Nous sommes ici tous concernés. A partir du moment où un secteur de l'artisanat trouve une portance en période d'activités, tous nos métiers en profitent. Les ouvriers d'un chantier prennent leurs voitures, vont déjeuner pour prendre ce seul exemple.

Jean LARDIN

Vous voyez que le bâtiment soutient la CGAD !

Patrick LIEBUS

Le Grenelle de l'environnement est ambitieux, comme habituellement en France. Des résultats doivent être obtenus et des chiffres précis ont été donnés. Nos entreprises doivent se former et avoir des compétences adaptées aux nouveaux besoins. Certaines technologies modernes trouvent leur place, comme le photovoltaïque. C'est aussi parce nos métiers vont vers de nouvelles technologies que des jeunes s'intéresseront à nos professions. Qui dit nouveaux marchés, dit nouvelles compétences. Cela suppose des formations initiales adaptées, des formations continues pour tous, chefs d'entreprise et salariés. Il faut simplement espérer que les annonces faites, parfois mirobolantes, se traduisent dans la réalité et que les moyens (crédits d'impôts, TVA, etc) soient au rendez-vous et ne soient pas rognés au fil du temps. Je souligne pour conclure que la CAPEB n'a pas attendu le Grenelle pour s'engager en faveur de l'environnement.

Frédéric FERRER

Le Conseil Economique, Social et Environnemental a un projet de rapport relatif à l'économie de proximité.

Jean LARDIN

Le bâtiment n'est pas le seul secteur concerné et impacté par la place croissante des enjeux environnementaux dans l'économie. Les activités artisanales vont être globalement des acteurs de la mise en œuvre d'actions concrètes après les discussions du Grenelle. Cela devrait permettre d'accélérer

le rythme de la reprise. Cela recouvre des domaines très variés comme le soulignait Patrick LIEBUS : formations et recrutements, technologies, nouvelles productions...

Pierre MARTIN, lors des précédents Congrès de l'UPA, s'était fait le porteur de l'idée de proximité. En 2008, dans un contexte de crise et de critique de la mondialisation, l'UPA avait mis en avant la notion d'économie de proximité comme alternative. Ce travail se poursuit au Conseil Economique, Social et environnemental. Pierre MARTIN, membre du Conseil, a été chargé d'établir un rapport sur l'économie de proximité. Il avait prévu de présenter les conclusions de ce rapport ce jour. Nous conservons les grands principes que nous avons définis et nous mettons toujours l'accent sur l'entreprise au contact de ses clients dans des circuits courts, où tout est basé sur la confiance, la compétence des professionnels, la compétitivité et la qualité des prestations proposées.

On le voit bien avec la campagne « Bleu Ciel » d'EDF. Avec des rendements inférieurs à ceux de la CAPEB, EDF dépense des sommes 100 fois supérieures. Nous restons donc plus que jamais engagés dans la conquête des territoires, d'autant que les Français aiment les artisans. Notre avenir est de voir cette confiance renouvelée et renforcée. C'est l'intérêt de nos professions, individuellement et collectivement. Comme nous le disons dans notre campagne auprès des Français, pour vous l'artisanat invente chaque jour. C'est toujours la première entreprise de France, pour reprendre les termes de la campagne de 1999/2000, qui parle aux citoyens de notre pays.